



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

RAPPORT D'OCTOBRE 2018

Bujumbura, Octobre 2018

1.INTRODUCTION

Le présent rapport fait état des différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du pays tout au long du mois d'octobre 2018. Ce rapport se veut très modeste car il ne prétend pas mettre en évidence tous les cas de violation des droits humains commis au cours de la période considérée, certains cas pouvant avoir échappé au contrôle de nos observateurs.

Comme d'habitude, nous procéderons d'abord par une analyse par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car, pour nous, cette approche permet une bonne appréciation de la situation des droits humains à travers tout le pays.

Ainsi, sur le plan sécuritaire, nous évoquerons un état d'insécurité permanente et dans tout le pays caractérisé par des exactions de toutes natures et des actes d'intimidation commis par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) contre des personnes qui ne sont pas membres de leur parti, en vue de les contraindre à adhérer à leur idéologie, des personnes qui n'ont pas de moyens ou qui ne veulent pas donner des lourdes contributions qui sont imposées soit pour les élections de 2020 ou pour nourrir ces miliciens du parti au pouvoir et enfin, ces exactions sont commises à travers des actes de vol des biens de la population. La paix et la tranquillité de la population ont également été grandement menacées par des attaques sans répit des groupes armés non identifiés sur les voies publiques, des attentats à la grenade, par des discours d'intimidation prononcés par certaines autorités administratives notamment pour contraindre les déplacés à retourner sur leurs collines comme les déplacés du site de Ruhororo (province Ngozi) et le site de Gitaramuka (province Karuzi).

Sur le plan politique, des contributions forcées pour les élections de 2020 ont, durant tout le mois, été imposées à une population meurtrie par une misère sans nom. En plus de cela, la politique en milieu scolaire a encore une fois été enregistrée surtout en province Kirundo et Bubanza.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport mentionne des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, des cas de personnes enlevées et portées disparues où les victimes sont surtout les présumés opposants politiques, des militaires ex-FAB en activité ou pensionnés et toutes autres personnes qualifiées de rebelle du simple fait qu'elles ne sont pas partisans du CNDD/FDD. Les principaux auteurs de ces arrestations sont des Imbonerakure, des agents du Service National des Renseignements (SNR) et des autorités administratives.

Les personnes arrêtées sont torturées ou subissent des traitements inhumains, cruels et dégradants avant d'être conduites dans les cachots souvent clandestins.

Après cette analyse contextuelle, ce rapport se penche sur les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en terme de personnes tuées et blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs. S'agissant de personnes tuées, nous notons des cas de cadavres retrouvés dans des cours d'eau, dans des buissons et dans des endroits cachés. Les cas de justice populaire et de règlement de compte ne cessent d'être enregistrés. Souvent, les auteurs accusent leurs victimes de pratiquer la sorcellerie. Quant aux personnes blessées, les auteurs sont surtout les Imbonerakure qui agissent comme des « hors la loi ».

Avant de conclure notre rapport, nous proposerons quelques pistes pour décanter cette situation des droits de l'homme qui semble se compliquer, du jour au lendemain.

2. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIALE

2.1. Sur le plan sécuritaire

Au cours du mois d'octobre 2018, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées par les exactions des Imbonerakure et cela, dans tous les coins du pays, des attaques des groupes armés et des personnes armées non identifiées dans les ménages et dans les bistros.

2.1.1. Des menaces et bavures des Imbonerakure.

En date du 2 octobre 2018, sur la colline Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana, 3 Imbonerakure à savoir NSABIYUMVA, NSENGIYUMVA et NTAKARUTIMANA ont tabassé et blessé Odette NIYUKURI. Des témoins rapportent que ces miliciens reprochaient à cette dame de les avoir traités de brigands. Quoiqu'identifiés et dénoncés par la victime, aucun de ces Imbonerakure n'a été interpellé par la police.

2.1.2. Des attaques des bandes armées.

1. En date du 3 octobre 2018 vers 21 heures, des personnes armées non identifiées ont lancé une grenade à une position de police basée à Kinanira I, zone urbaine de Musaga, commune Muha en Mairie de Bujumbura à l'endroit communément appelé "OTRACO".

Selon des sources sur place, le bilan a été de 3 personnes blessées dont deux policiers et une femme. Dans la matinée 4 octobre 2018, des policiers ont mené une fouille perquisition dans les ménages se trouvant entre les 5^{ème} et 9^{ème} avenues. L'opération consistait à rechercher d'une cache d'arme après cette explosion de grenade. D'après des sources locales, aucun objet illicite n'a été saisi durant la fouille. Certains jeunes hommes, des domestiques et des sentinelles ont été toutefois interpellés pour finalement être relâchés le même jour.

2. Dans la nuit du 9 octobre 2018, aux environs de 21 heures, à la 5^{ème} avenue en commune Gihanga, province Bubanza, beaucoup de coups de feu à l'arme automatique ont été entendus. Selon les sources sur place, des personnes armées jusqu'aux dents ont mené une attaque dans cette commune frontalière avec la RDC. Aucun dégât n'a été signalé.

3. En date du 15 octobre 2018 vers 2 heures du matin, sur la colline Taba, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke, Eric KUBWIMANA, commerçant de vaches, a été attaqué et blessé grièvement à la main par un groupe d'hommes armés de 3 fusils et en tenue civile. Selon des sources sur place, les présumés auteurs lui ont pris une somme de 800.000 FBU. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Masango pour des soins de santé.

4. Dans la nuit du 19 au 20 octobre 2018 vers 1 heure du matin, sur la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, des hommes armés non identifiés ont attaqué une position militaire basée au centre de santé, à la transversale 3 sur cette même colline. Selon une source administrative, 2 tentes militaires ont été brûlées et une mosquée a été endommagée par les projectiles. Selon des sources militaires, le groupe armé a volé tous les médicaments du centre de santé de Nyamitanga. Selon des sources sur place, 5 militaires ont été tués et 7 autres blessés.

2.1.3. Des armes découvertes

1. En date du 5 octobre 2018, deux enfants de Cassien NIBIZI ont été blessés suite à l'explosion d'une grenade à Gisanze, commune et province Bururi. Cette explosion a eu lieu au domicile des victimes. Le père de ces enfants a été appréhendé pour des raisons d'enquête sur une éventuelle détention illégale d'armes.

2. En date du 8 octobre 2018 vers 10 heures, sur la colline Ngayane, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karuzi, une grenade a été retrouvée par des menuisiers

dans un boisement appartenant à Espérance, veuve d'Isidore BUKEYENEZA, ancien administrateur communal. Selon des sources sur place, cette grenade était installée pour explosion à l'aide des fils tendus sur les troncs d'arbre qu'on allait couper.

Selon les mêmes sources, l'auteur n'a pas été connu. Les menuisiers ont vite informé l'administration communale et cette dernière a fait recours aux policiers et militaires pour désamorcer cette grenade.

3. En date du 21 octobre 2018, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, Aaron CIMANISHATSE, âgé de 12 ans, fils de Jean HORUGAVYE et Consolate HARIMESHI a été blessé suite à une explosion d'une grenade. Selon des sources sur place, des enfants dont la victime ont trouvé cette grenade dans la brousse lorsqu'ils gardaient des vaches. L'enfant a été conduit au CDS de la localité pour y être soigné.

2.1.4. De l'intimidation des déplacés par l'autorité administrative.

1. En date du 2 octobre 2018 vers 14 heures, au site des déplacés de Gitaramuka, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, Jeannette NINGABIYE, administrateur de cette commune a tenu une réunion à l'intention des déplacés en leur disant qu'ils doivent regagner leurs collines d'origine. Selon des sources sur place, cette autorité communale leur a signifié l'existence d'un projet de construction des bureaux communaux dont celui de la DCE et du chef de zone dans ce camp de déplacés. Selon les mêmes sources, cet administrateur a déjà pris par force une parcelle de Venantie NSHIMIRIMANA, veuve et réfugiée au Rwanda et a ordonné que la parcelle soit enregistrée dans les propriétés de la commune. Notons que le même message a été donné aux déplacés des autres sites du pays notamment ceux de Ruhororo en province Ngozi et de Bugendana en province Gitega.

2. En date du 17 octobre 2018, au site de déplacés de Ruhororo, commune Ruhororo, province Ngozi, Mamerthe BIRUKUNDI, administrateur de cette commune a organisé une réunion à l'intention des membres du parti CNDD-FDD vivant dans ce site créé depuis la crise de 1993. Selon des sources sur place, au cours de cette réunion, elle a ordonné d'aller annoncer que quiconque ne sera pas capable de payer 500.000 FBU par parcelle occupée devra retourner sur sa colline d'origine. Selon les mêmes sources, l'administrateur qui habite également ce site, a donné l'exemple en payant les 500.000 FBU à une personne dite propriétaire de la parcelle qu'elle occupe. En outre, elle a influencé 2 déplacés membres du parti CNDD-FDD dont NDIKUMANA Venant alias Drogué qui ont également payé les 500.000 FBU aux personnes dites propriétaires des parcelles. Précisons que cet administrateur communal avait tenu une réunion à l'intention de tous les déplacés en date du 24 septembre 2018 pour leur annoncer qu'ils devront quitter ce site et retourner sur leurs collines d'origine.

.... /

2.2. Sur le plan politique

2.2.1. Des contributions forcées

Des sources de la province Kirundo ont indiqué que depuis le 12 octobre 2018, tous les habitants des collines Kavomo et Yaranda ont été contraints par le chef de zone Kirundo rural, Frederic NDAYICARIYE alias Bidasesa et par des Imbonerakure de donner des contributions. Selon des sources sur place, ces derniers ont dit que c'est pour la sécurité des champs alors qu'il n'y a pas des cultures ou des récoltes à garder. Selon les mêmes sources, chaque ménage doit contribuer à concurrence de 500 FBU, et 2.000 FBU pour les boutiquiers.

2.2.2. De la politique en milieu scolaire

1. En date du 5 octobre 2018, au chef-lieu de la province Bubanza, les élèves de certains établissements de la DCE Bubanza ont été contraints de se présenter, sans uniformes, dans les cérémonies d'inauguration officielle du nouveau bâtiment qui héberge le cabinet du Gouverneur, afin que ces derniers soient considérés comme des habitants venus en effectif très élevé dans ces cérémonies.

2. En date du 24 octobre 2018, au Lycée Communal Gihinga, zone Baziro, commune Gitobe, province Kirundo, le Directeur de cet établissement et le chef du parti CNDD-FDD au niveau de cette commune, ont ordonné aux élèves de cet établissement d'adhérer au parti CNDD-FDD sous peine de sanctions scolaires. Selon des sources sur place, ces autorités avaient organisé une réunion à l'intention des élèves de cet établissement. Selon les mêmes sources, le Directeur de cette école a déclaré que les élèves des classes terminales qui ne s'exécuteront pas rateront leurs diplômes.

2.3. Sur le plan judiciaire

Au cours du mois d'octobre 2018, nombreuses ont été les personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs et qui ont été détenues illégalement. Bien plus, les cas de personnes enlevées et portées disparues n'ont cessé de se multiplier.

Voici quelques cas illustratifs :

2.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

1. En date du 1^{er} octobre 2018, Vianney SIBOMANA, membre de la coalition « Amizero y'abarundi », a été arrêté chez lui à Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge par le prénommé Michel, responsable du SNR à Rumonge.

Selon des sources sur place, il a été accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État.

2. En date du 2 octobre 2018, Chantal NYANDWI de la colline Nyangungu, zone Rwisabi, commune Mutaho, province Gitega a été arrêtée par Melchior HAKIZIMANA, Commissaire provincial de la police de Gitega. Selon des sources sur place, cette femme a été arrêtée à la place de son mari en cavale, qui était accusé de pratique illégale de la médecine. Selon les mêmes sources, cette femme a été conduite et détenue au cachot du commissariat provincial de police à Gitega.

3. En date du 3 octobre 2018, Calixte HATEGEKIMANA de nationalité rwandaise, a été arrêté en commune Nyanza-lac, province Makamba par un Imbonerakure prénommé Vivant. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot du commissariat communal de police de Makamba alors qu'il venait rendre visite à son ami prénommé Célestin habitant en commune Nyanza-lac. Selon les mêmes sources, ce rwandais a été arrêté alors qu'il était en possession d'un visa d'établissement au Burundi.

4. En date du 4 octobre 2018, Steve ARAKAZA (17 ans), Arsène HABARUGIRA et Onesphore NKURUNZIZA ont été interpellés et détenus au cachot du commissariat de Vugizo en commune Vugizo, province Makamba. Ces 3 personnes ont été arrêtées par les imbonerakure sur la colline Karonge et elles ont été interpellées sans mandat de justice, accusées de vouloir rejoindre un mouvement armé.

En date du 8 octobre 2018, Charles NZEYIMANA, Ex FAB, de la colline Murambi, zone Gitaba, commune et province Makamba a été interpellé par la police après une fouille et perquisition opérée à son domicile. Aucun objet suspect n'a été trouvé sur le lieu. Selon une source locale, son arrestation serait consécutive à un malentendu avec les imbonerakure de la localité, la veille, dans un bistrot. Ces derniers l'aurait accusé de posséder un fusil.⁶ En

date du 10 octobre 2018 vers 15 heures, au bureau de l'IRC à Muyinga, Valentin KABANDIRWA, Coordinateur de terrain de l'IRC, Tharcisse MUSHENGEZI, Coordinateur du projet protection des droits de l'enfant et Delphine MUSAVYIMANA, travaillant dans ce même projet, ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot de la PJ à Muyinga. Selon des sources sur place, ils étaient accusés de se présenter au service au moment où les activités des ONGEs avaient été suspendues. Selon les mêmes sources, ils ont été relâchés en date du 11 octobre 2018.

7. En date du 11 octobre 2018, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, le nommé NDAYIZEYE alias Sidoru (Scie de long), Imbonerakure de cette colline a été arrêté et conduit au cachot de la commune par le responsable provincial du SNR à Karuzi. Selon des sources sur place, il a dévoilé le secret de ce responsable du SNR qui collecte, par force, de l'argent chez tous les commerçants d'engrais chimique et en utilisant des Imbonerakure y compris la victime.

8. En date du 12 octobre 2018 vers 7 heures, un homme prénommé Adrien âgé de 69 ans, de la sous-colline Nanira, colline Kiremba, zone Muzenga, commune et province Bururi, a été arrêté par un policier à son domicile sous les ordres de Jean BIGIRIMANA alias Bikebes, un Imbonerakure de cette localité et conseiller technique de l'administrateur communal de Bururi. Selon des sources sur place, Adrien a été accusé par cet Imbonerakure d'avoir coupé quelques troncs d'eucalyptus sans autorisation des responsables de la protection de l'environnement. Selon les mêmes sources, la victime était en train de couper des arbres dans sa propriété pour réhabiliter son étale. Des conflits fonciers avec les parents de Bikebes sont à l'origine de cette arrestation. La victime a été libérée le même jour, à 14 heures, par l'OPI après avoir constaté que les accusations étaient sans fondement.

9. En date du 13 octobre 2018 vers 12 heures, devant les bureaux de la commune Gihanga, Samson GAHUNGU, agent du service d'Etat-civil en commune Gihanga et membre de la Coalition «Amizero y'Abarundi», a été arrêté par des policiers du poste de la commune Gihanga, province Bubanza, après la sortie de la messe organisée pour la commémoration du 57^{ème} anniversaire de l'assassinat du Héros National, le Prince Louis RWAGASORE. Selon des sources sur place, il a été transféré pour être détenu au cachot du commissariat de police puis à la prison de Bubanza. Selon les mêmes sources, Samson GAHUNGU a été accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, pour avoir échangé des informations sur whatsapp avec le député Fabien BANCIRYANINO.

10. Dans l'après-midi du 14 octobre 2018, Salvator BUDIGOMA, enseignant à l'ECOFO Rucunda, de la colline Kiyege, zone et commune Rusaka, province Mwaro, a été arrêté par des policiers pour être détenu au cachot du commissariat communal de Rusaka. Selon des sources sur place, la victime fut membre du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, il n'était pas en bon terme avec son directeur et le motif de son arrestation est resté inconnu.

11. En date du 14 octobre 2018 vers 15 heures, sur la colline Bunyange, commune Rusaka, province Mwaro, KWIZERA alias Ketos, âgé de 19 ans, membre du parti FNL, aile d'Agathon RWASA a été arrêté par l'administrateur communal accompagné par 2 policiers et 2 Imbonerakure. Selon des sources sur place, KWIZERA portait un tricot militaire de son grand frère retraité ex FAB et s'est dirigé vers le centre Rusaka. Arrivé sur la colline Gikebuka à 2 km de chez lui, il a été arrêté et conduit au cachot communal. Il a été accusé de revenir des formations militaires au Rwanda.

12. En date du 19 octobre 2018, deux hommes dont un rwandais et un burundais prénommé Gaspard, habitant la colline Kibaya, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke ont été arrêtés par des policiers et détenus au cachot communal. Selon des sources sur place, ils étaient reprochés d'avoir noué de bonnes relations alors que leurs deux pays sont en conflit diplomatique. Selon les mêmes sources, l'administrateur de la commune Bukinanyana a demandé, lors de la réunion tenue en date du 23 octobre 2018, à l'intention des chefs de collines et des Imbonerakure, d'arrêter toute personne de nationalité rwandaise car le Burundi et le Rwanda ne sont pas en bons termes.

13. En date du 19 octobre 2018 dans l'après - midi, Quartier 6 en zone Ngagara, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura, Therence BWARIKINDI, fonctionnaire qui travaille au Secrétariat Exécutif Permanent du Conseil National de Lutte contre le SIDA (SEP-CNLS) au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, a été arrêté par des policiers et des agents du SNR. Après son interpellation, il a d'abord été conduit à son domicile et sa maison a été minutieusement fouillée. D'après des sources sur place, les documents privés, son ordinateur et son véhicule ont été saisis. Thérance BWARIKINDI a été immédiatement conduit au cachot du SNR. Selon les mêmes sources, aucun mandat de d'arrêt ni de perquisition n'ont été présentés lors de son arrestation. Le motif de son arrestation n'a donc pas été porté à la connaissance de l'inculpé ni de sa famille. Et cette dernière n'a pas été autorisée à lui rendre visite et n'a cessé de demander sa libération.

14. En date du 20 octobre 2018, André HABIYAREMYE, âgé de 32 ans et membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, habitant à la deuxième transversale Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, a été arrêté par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime était accusée de complicité avec des rebelles qui ont attaqué une position militaire de Ndava en commune Buganda en date du 19 octobre 2018 ; ce qu'il n'a pas cessé de nier. Selon les mêmes sources, André HABIYAREMYE a été incarcéré au cachot du poste de police de la commune Buganda.

15. En date du 25 octobre 2018 vers 10 heures, Richard NKURUNZIZA, membre du parti MSD, âgé de 30 ans, résidant au centre-ville de la province Bubanza, a été arrêté par le nommé GAPOSHO, Imbonerakure en collaboration avec un policier. Le motif de cette

arrestation n'a pas été révélé. Richard NKURUNZIZA a été vite conduit et détenu au cachot du commissariat provincial de Bubanza.

2.3.2. Des personnes enlevées puis portées disparues.

1. En date du 7 octobre 2018, sur la colline Ruhagarika, zone Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, Mireille CISHAHAYO âgée de 37 ans et membre du parti MSD a été enlevée et conduite vers un endroit inconnu par le nommé MIBURO, responsable du SNR accompagné par des Imbonerakure de la localité.

2. En date du 7 octobre 2018, vers 8 heures du matin, le Sergent Major Lucien NTAKARUTIMANA alias Tout terrain a été enlevé au quartier III, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, par des personnes non identifiées après avoir répondu à un appel téléphonique du numéro +257 79 33 97 45 de Pascal HAKIZIMANA alias Nyangoma, agent de la Police Militaire. Selon des sources sur place, la victime était affectée à l'état - major des Forces de Défense Nationale du Burundi.

3. En date du 25 octobre 2018, sur la colline et zone Rusenda, commune Bukinanyana, province Cibitoke, 3 personnes à savoir Callixte MPOZENZI, Juvénal MUNDANE d'origine rwandaise et Fabien NGERAGEZE, membre de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont été enlevées par MIBURO, responsable du SNR en province Cibitoke. Selon des sources sur place, les victimes ont été ligotées avant d'être embarquées à bord d'un véhicule qui a pris la direction de la province Kayanza. Selon les mêmes sources, il les accusait de collaborer avec des groupes armés qui sont hébergés au Rwanda. les 3 hommes ont été conduits vers une destination inconnue.

Bref, tout au long du mois d'octobre 2018, au moins 27 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 9 autres ont été enlevées et conduites dans des endroits inconnus.

2.4. Sur le plan social

En date du 1^{er} octobre 2018, les ONGs étrangères œuvrant au Burundi ont été obligées de suspendre leurs activités suite à la décision du Conseil National de Sécurité (CNS) du 27 septembre 2018. En effet, le CNS a décidé la suspension des activités de toutes les ONGs étrangères se trouvant sur le territoire national pour une période de trois mois. En date du 2 octobre 2018, au cours d'une réunion organisée par Pascal BARANDAGIYE, Ministre de l'intérieur, de la formation patriotique et du développement local, a déclaré que le

gouvernement conditionne la reprise des activités de ces ONGs par la présentation de 4 types de documents à savoir :

- la convention de coopération signée avec le Ministère des relations extérieures,
- le protocole d'exécution de la loi régissant les ONGs étrangères et le plan national de développement du Burundi,
- un acte d'engagement du respect de la réglementation bancaire au Burundi
- un plan progressif de correction des déséquilibres ethniques avec un délai d'exécution de trois ans et une période d'un an d'évaluation du respect de ces équilibres.

Selon des sources sur place, les conséquences de cette suspension des ONGs étrangères ont directement commencé à s'observer sur terrain dans les zones d'intervention desdites ONGs et sur tous les plans de la vie socio – économique du pays surtout dans les domaines sanitaire et agricole.

3. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME.

3.1. Présentation générale

Tout au long du mois d'octobre 2018, les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées n'ont cessé d'être enregistrées. Elles se manifestent à travers le phénomène des cadavres retrouvés dans des cours d'eaux, dans les buissons et dans des coins cachés. La population attribue de tels cas surtout aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils ne soient inquiétés.

Les cas de justice populaire et de vendetta ont également été identifiés dans plusieurs coins du pays.

Voici quelques illustrations :

1. En date du 1^{er} octobre 2018 vers 20 heures, sur la colline Kavumwe, zone Ndemeka, commune Gisuru, province Ruyigi, Marie José NIYOKWIZERA, âgée de 50 ans, a été assassinée à coups de marteau par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, Marie José NIYOKWIZERA a été torturée avant d'être tuée par ses agresseurs. Selon l'administration locale, cette femme a été attaquée à son domicile où elle vivait seule. Au même moment, ses 4 chèvres ont été volées. Elle avait plusieurs plaies sur sa tête. Selon les mêmes sources, des accusations de sorcellerie sont à l'origine de cette tuerie.

2. En date du 1^{er} octobre 2018, le corps sans vie de Consolate ITANGISHAKA, âgée de 24 ans a été retrouvé sur le bord de la rivière Ruvubu (côté tanzanien), dans la localité appelée Rurambi. Selon des sources sur place, Consolate ITANGISHAKA vivait avec un handicap physique et était originaire de la colline Ryabihira, zone Rugari, commune et province Muyinga. Selon les mêmes sources, ses mâchoires avaient été édentées, son corps éventré et brûlé.

3. En date du 1^{er} octobre 2018 matin, le prénommé Victor, veilleur aux bureaux de la poste communale de Gatara, au chef-lieu de la même commune, province Kayanza a été retrouvé mort sur le lieu de travail. Selon des sources sur place, la victime a été décapitée par des personnes non identifiées qui venaient de voler un ordinateur à ladite poste. Les mêmes sources ont indiqué qu'à quelques mètres du lieu de l'incident se trouvait une position de policiers mais ces derniers n'ont pas intervenu.

4. En date du 1^{er} octobre 2018, Raphaël NKUZI, âgé d'environ 60 ans, originaire de la colline Kayenzi, commune et province Muyinga a été retrouvé mort dans la rivière Ruvubu qui traverse cette localité. Selon des sources sur place, les circonstances de sa mort n'ont pas été connues mais il a été signalé qu'il était en conflit avec ses fils.

5. En date du 2 octobre 2018 vers 17 heures, sur la colline et zone Nyabibuye, commune Shombo, province Karuzi, Honorate NGORAGOZE, âgée de 50 ans, a été tabassée à mort à coups de bâtons et de pierres, puis son corps a été jeté dans la rivière Ruvubu. Selon des sources sur place, la victime avait été enlevée le même jour, vers 11 heures, chez elle, sur la colline Gatabo de la commune Shombo, par un groupe d'Imbonerakure de cette colline commandé par le prénommé Sylvestre, lequel l'avait conduite sur la colline Nyabibuye où elle a été tuée. Elle était accusée de sorcellerie. Selon les mêmes sources, son corps n'a pas été retrouvé. La police a arrêté Sylvestre avec son neveu, lui aussi Imbonerakure, ils ont été conduits au cachot de la commune Shombo.

6. En date du 2 octobre 2018 matin, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une brousse, sur la colline, zone et commune Matana, province Bururi. L'administration s'est chargée de l'inhumation du cadavre. Selon des sources sur place, le présumé criminel est sa mère et elle a été directement arrêtée par la police.

7. En date du 2 octobre 2018 matin, dans les enceintes de l'Evêché Muyinga, commune et province Muyinga, le corps sans vie de Pascal NTAHOMPAGAZE, âgé d'environ 50 ans, veilleur au quartier de Kibogoye, a été retrouvé flottant sur les eaux d'un puits recueillant les eaux de pluie. Il a été découvert en état de décomposition. D'après une source locale, la victime avait disparu depuis le 29 septembre 2018.

8. En date du 2 octobre 2018 vers 2 heures du matin, sur la sous-colline Bukobero, colline Bupfunda, zone Mushikamo, commune Rutegama, province Muramvya, Péresina HARERIMANA a été tuée par son mari Salvator NDAYISENGA à coups de gourdins. Selon des sources sur place, le présumé auteur a pris le large après le meurtre. Selon les mêmes sources, les conflits familiaux sont la source de ce meurtre.

9. En date du 2 octobre 2018, sur la colline Nyarubanga, commune Kibago, province Makamba, Zaburi MAGENGE (50 ans) a été retrouvé mort, pendu sur un arbre à l'aide d'une corde. Les assassins n'ont pas été identifiés.

10. En date du 3 octobre 2018, sur la sous-colline Gisiga, colline Bushaka, zone Benga, commune Isare, province Bujumbura-Rurale, un corps sans vie de Rachelle ITERITEKA, une fillette de 2 ans et demi, a été retrouvé au bord de la rivière Muhunguzi qui traverse cette localité. Selon des sources sur place, son agresseur l'a égorgée et emporté certaines parties du corps. Selon les mêmes sources, un voisin de la famille de la victime a été arrêté pour des raisons d'enquête.

11. En date du 4 octobre 2018 vers 21 heures, le nommé BIKORIMANA, ouvrier et natif de la sous colline Gisangazuba, colline et zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge a été assassiné, à son domicile, par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, il venait d'arriver chez lui en provenance de Bujumbura où il travaillait. Deux personnes ont été arrêtées et mises au cachot pour des raisons d'enquête.

12. En date du 4 octobre 2018 vers 23 heures, Fidèle NKUNDABANYANKA, âgé d'environ 50 ans, a été tué étranglé par des personnes non identifiées à son domicile sis à Kirambi, zone Rusengo, commune et province Ruyigi. Selon des sources sur place, il a été accusé de sorcellerie.

13. En date du 4 octobre 2018, dans l'après-midi, Gérard MINANI, âgé de 24 ans, conducteur de taxi-vélo, originaire de la colline Kigongo, zone Mudende, commune Buyengerero, province Rumonge, a succombé à ses blessures après avoir été battu, dans la nuit du 3 au 4 octobre 2018, par un groupe des Imbonerakure du quartier Mugomere, centre urbain de la commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, Gérard MINANI était soupçonné par ces Imbonerakure d'être un bandit. Il est mort à l'hôpital de Rumonge après son évacuation par un conducteur de taxi moto qui l'a trouvée dans un état critique. Aucune interpellation n'a eu lieu.

14. Dans la nuit du 7 au 8 octobre 2018, sur la colline Camakombe, commune Mugina, province Cibitoke, 3 personnes dont Ernest NDAYISENGA, âgé de 40 ans, membre du parti CNDD-FDD ont été tuées fusillées par des hommes armés non identifiés. Selon des sources sur place, ces personnes ont été tuées lors d'une attaque dans les ménages d'Ernest NDAYISENGA et Sylvestre SENDEGEYA. Selon les mêmes sources, ces deux chefs de famille avaient l'habitude de dénoncer les trafics clandestins des marchandises sur la frontière burundo-rwandaise.

15. En date du 7 octobre 2018, sur la colline Gitaba, commune et province Rutana, un certain Jean a été assassiné par des personnes non identifiées et son corps a été découvert pendu au bout d'une corde dans l'étable de ses vaches. La police a annoncé l'arrestation de quatre personnes suspectées dont l'épouse de la victime.

16. En date du 8 octobre 2018, sur la colline Kinyinya II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, le corps sans vie de Léopold NZIGAMASABO a été retrouvé pendu sur un arbre tout près d'une parcelle appartenant à un blanc prénommé Jacques. Selon des sources sur place, Léopold NZIGAMASABO était originaire de la colline Butezi, commune Tangara, province Ngozi. Le mobile de sa mort n'a pas été identifié.

17. En date du 8 octobre 2018, sur la colline Nyarambo, commune Ryansoro, province Gitega, Vincent HATUNGIMANA a été retrouvé pendu à l'aide d'une corde dans sa boutique. La victime était originaire de la colline Ruhanda en commune Gishubi dans la même province.

18. En date du 9 octobre 2018, sur la colline et zone Muzye, commune Giharo, province Rutana, le nommé KIBINAKANWA, boucher, a été assassiné par son collègue KIBWA. Selon des sources sur place, il l'a poignardé suite à une chamaille dont le mobile n'est pas connu. L'assassin a été arrêté et détenu au cachot du poste de police de Giharo.

19. En date du 10 octobre 2018, sur la colline Mugeregere, commune Kayogoro, province Makamba, Chadrack NSENGIYUMVA, originaire de la colline Nyabigega, commune et province Bururi, enseignant à l'Ecole Fondamentale de Mugeregere, a été retrouvé mort dans sa chambre. Selon des sources sur place, cet enseignant avait été redéployé en provenance de l'ECOFO Nyabigega de la DCE Bururi. Les circonstances de sa mort n'ont pas été élucidées.

20. Dans la nuit du 11 au 12 octobre 2018, Christophe NDAYIKENGURUKIYE alias KENGE, plombier et Imbonerakure, a été tué poignardé à la 7^{ème} avenue -quartier 2 - zone Bwiza, commune Mukaza - Mairie de Bujumbura. Selon nos sources, il a été attaqué par des bandits lorsqu'il rentrait d'une boîte de nuit appelée « cinq sur cinq » située à la 4^{ème} avenue dans la même zone. Selon les mêmes sources, son corps a été retrouvé dans un caniveau prêt de la parcelle où il habitait à la 7^{ème} avenue n°43. L'heure de son assassinat et les tueurs sont restés inconnus.

21. Dans la nuit du 11 octobre 2018 vers 20 heures, sur la colline Kigozi, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, un homme prénommé Elie a été tué à coups de bâtons par sa femme NSABIMANA, aidée par son fils prénommé Cyriaque. Selon des sources sur place, ils l'accusaient de vouloir épouser une seconde femme. Les présumés auteurs ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune Gitaramuka pour des raisons d'enquête.

22. En date du 12 octobre 2018, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la rivière Mubarazi, située entre la colline Bugerera de la commune Mbuye en province Muramvya et Murambi de la commune Kiganda dans la même province. Selon des sources sur place, ce cadavre présentait du sang sur son visage. Les mêmes sources ont indiqué que le corps de la victime a été conduit à la morgue du CDS Gatabo en attendant son inhumation.

23.Dans la nuit du 12 octobre 2018, Dieudonné HAVYARIMANA âgé de 33 ans, a succombé à ses blessures à l'hôpital régional de Gitega à la suite des coups et blessures lui infligés par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, Dieudonné HAVYARIMANA avait été retrouvé abandonné à la première avenue du quartier Nyamugari, le 11 octobre 2018, au centre urbain de la province Gitega, après avoir été battu par des gens non identifiés. Selon les mêmes sources, la victime avait été abandonnée à cet endroit par un inconnu à bord d'une moto. Dieudonné HAVYARIMANA était originaire de la colline Kaganda, commune Gihogazi, province Karuzi.

24.En date 12 octobre 2018 matin, sur la colline Butirabura, commune Gasorwe, province Muyinga, le nommé KARABAGEGA et son épouse BARIJANE ont été retrouvés morts, tués dans leur maison. Selon des sources sur place, leurs corps avaient des traces des coups de machette et de couteaux. Selon les mêmes sources, les auteurs n'ont pas été identifiés. Les mêmes sources ont indiqué que KARABAGEGA était en conflit foncier avec ses frères.

25.En date du 12 octobre 2018, sur la colline Mazita, zone Gatonde, commune Nyabikere, province Karuzi, un corps sans vie d'une femme âgée de 65 ans prénommée Anatolie a été retrouvé dans un buisson sous un fagot de bois de chauffage. Selon des sources sur place, la dame a été étranglée par des personnes non identifiées. Selon les mêmes sources, des problèmes fonciers sont à l'origine de cet assassinat.

26.En date du 12 octobre 2018 vers 19 heures, sur la sous-colline Nyarunazi, colline Butavuka, zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza, Salvator RURIRYANINO, âgé de 55 ans et membre du parti d'opposition FNL, aile d'Agathon RWASA, a été tué par des personnes non identifiées à l'aide des machettes. Selon des sources sur place, un groupe d'hommes armés de machettes a tendu une embuscade à Salvator RURIRYANINO lorsqu'il rentrait chez lui. Deux personnes ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquêtes.

27.Dans la nuit du 13 octobre 2018 vers 21 heures, sur la colline Munyinya, commune Butaganzwa, province Kayanza, Berchmans BARANGENDANA, cultivateur et membre du parti UPRONA aile de Charles NDITIJE a été tué à son domicile par des personnes non identifiées. Selon nos sources, son corps présentait beaucoup de blessures. Les mobiles de ce meurtre n'ont pas été identifiés.

28.En date du 15 octobre 2018, sur la sous colline Nyangurube, colline Bigera, commune Butaganzwa, province Ruyigi, Prosper NTACKURIKIRA (20 ans) a donné des coups de matraques à sa mère Libérate BAZIKWANKANA (45 ans) qui en est morte sur le champ. Au même moment Joseph CUBWA (père de Prosper CUBWA) a frappé sa belle - fille Donavine NITUNGA(18 ans) d'une pioche. Celle – ci est morte à l'hôpital de Kibuye en province Gitega

où elle avait été évacuée. Selon des sources sur place, cela est arrivé dans cette famille au moment où Prosper venait de perdre son enfant qui est mort dans des conditions difficiles à comprendre. Cela a poussé la femme de Prosper à consulter un sorcier qui lui a dit que c'est sa belle – mère qui avait empoisonné son enfant ; ce qu'elle a communiqué à son mari. Pris de colère, Prosper a directement éliminé sa mère. Joseph CUBWA et son fils Prosper NTACONKURIKIRA ont été arrêtés par la police et détenus à la prison de Ruyigi.

29. En date du 17 octobre 2018 vers 18 heures, au quartier Mubone, zone Buterere, Bujumbura Mairie, Romain KADOGÉZA a été fusillé par des personnes non identifiées à l'aide d'un pistolet. Selon des sources sur place, Romain KADOGÉZA rentrait chez lui en zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie en provenance de la zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale.

30. Dans la matinée du 17 octobre 2018, le corps sans vie de Pascasie BANYIYEZAKO, âgée de 60 ans, résidant sur la colline Butamuheba, zone Mungwa, commune et province Gitega a été retrouvé au fond d'une falaise. Selon certaines sources sur place, la victime qui venait d'un bistrot, dans la nuit du 16 au 17 octobre 2018 vers 22 heures a succombé à ces blessures, après être tombé dans ce ravin. Mais d'autres sources ont contredit cette version en disant que cette dame avait été tuée par des personnes non identifiées.

31. En date du 18 octobre 2018 matin, le corps sans vie de Thaddée SINDAYIHEBURA alias Muda, âgé de 49 ans, cultivateur de la localité de Nkendo, colline et commune Matana, province Bururi, a été découvert sans vie en bas du Lycée Rubanga sur la même colline. Selon des sources sur place, le corps présentait des traces de coups de poignards. Les mêmes sources ont indiqué qu'aucune enquête n'a été entamée afin d'identifier l'auteur.

32. En date du 18 octobre 2018, un homme non identifié a été retrouvé mort au quartier Buhinyuza (endroit appelé Kukanga), zone Kinama en Marie de Bujumbura. Selon la population, cette personne aurait été tuée ailleurs et son corps aurait été conduit et jeté à cet endroit.

33. Dans la nuit du 19 octobre 2018 vers 22 heures, sur la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, des hommes armés non identifiés ont attaqué une position militaire. Selon des sources sur place, 5 militaires ont été tués et 7 autres blessés.

34. En date du 19 octobre 2018, sur la colline Bihanga, commune et province Gitega, Cédric BIGIRIMANA (12 ans), de cette même colline et élève en classe de 5^{ème} année à l'ECOFO Bihanga I, a été tabassé à mort par Mathieu MBARUSHIMANA, son enseignant, résidant au quartier Nyabisindu de la commune Gitega. Selon des sources sur place, il était

accusé par cet enseignant de n'avoir pas apporté le matériel adéquat pour le nettoyage de la classe. Selon les mêmes sources, il l'a battu à coups de pied et de bâtons jusqu'à ce que sa colonne vertébrale soit fracturée. Cédric a été admis à l'hôpital Sainte Thérèse de Songa, à Gitega où il a rendu son âme le 24 octobre 2018. L'enseignant a été arrêté et détenu au cachot de la police judiciaire de Gitega.

35. En date du 19 octobre 2018, Agnès NIRAGIRA de la colline Buhabwa, commune Bisoro, province Mwaro a été tuée par des personnes non identifiées. Aucune enquête n'a été menée pour identifier les auteurs.

36. En date du 22 octobre 2018 vers 2 heures du matin, sur la colline Kabwira, zone Masabo, commune Bugenyuzi, province Karuzi, Gédéon BACANAMWO, âgé de 80 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été assassiné à coups de bâtons par Prosper NTIMPIRANGEZA, âgé 28 ans, Imbonerakure qui l'accusait de la sorcellerie. Selon des sources sur place, la victime a été évacuée vers le CDS Masabo où il a rendu son âme, le lendemain, vers 10 heures. Selon les mêmes sources, ses voisins Emmanuel SINZUMUSI, Elias GAHUNGU, Sylvestre NKURIKIYE et HATUNGIMANA qui assistaient à la scène ont été arrêtés par la police et conduits au cahot de la commune avec comme chef d'accusation la non-assistance à personne en danger.

37. Dans la nuit du 22 octobre 2018 vers 20 heures, tout près du monument de Mgr Joachim Ruhuna, au quartier Mushasha, centre urbain de Gitega, Védaste NTEZICIMPA, âgé de 31 ans, conducteur de taxi-moto, a été retrouvé mort poignardé et son organe génital arraché par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, Vedaste NTEZICIMPA résidait à la 2^{ème} avenue du quartier Magarama de Gitega. Selon les mêmes sources, la moto et le téléphone de la victime ont été volés. Cinq présumés auteurs tous Imbonerakure dont Eloge DUSHIME, Eric HAKIZIMANA ont été appréhendés au quartier Rango en date du 25 octobre 2018, tandis que Pacifique IRAKOZE et Gentil Elvis ARAKAZA ont été arrêtés par la police de Gitega 4 jours après c'est – à – dire le 26 octobre 2018.

38. Dans la nuit du 23 octobre 2018 vers 3 heures du matin, Janvier NDABUMVIRE, âgé d'environ 50 ans, père de 5 enfants, originaire de Nyakivuvu, zone Bwagiriza, commune Butezi, province Ruyigi a été tué à coups de machette par la population ; accusé de vol des chèvres dans le ménage de NDAYIZEYE Philibert de la colline Gasenyi de la même zone et moniteur agricole de la colline Bwagiriza. Le propriétaire de la chèvre a été entendu par l'OPI mais il n'a pas été arrêté. La victime a été inhumée le lendemain matin par l'administration.

39. En date du 23 octobre 2018 vers 19 heures, sur la colline Muhororo, zone Nyarutambi, commune Shombo, province Karuzi, une fille de 23 ans prénommée Claudine a été assassinée à son domicile à coups de couteaux par des personnes armées non identifiées. Selon des sources sur place, ces personnes se sont introduites dans la maison quand les parents de la fille n'étaient pas là et l'ont tuée. Le motif de cet assassinat n'a pas été identifié.

40. En date du 24 octobre 2018, un certain NDIKUMANA de la colline Sega en commune Butezi en province Ruyigi a été arrêté par les Imbonerakure, puis tué et décapité (morcelé tout le corps). Il était accusé du vol de 3 chèvres. Personne n'a été arrêté pour ce cas de justice populaire.

41. En date du 25 octobre 2018, Cassien NIMUBONA, âgé de 38 ans, fils de Frédéric MUSITA et NTIRINGANIZA Viva, originaire de la colline Mabanza, zone Muyama, commune Buyengero, province Rumonge, a été retrouvé mort pendu sur un arbre sur la colline Kazirabageni, commune Nyanza-lac, province Makamba. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes des blessures suite aux coups de bâtons et des traces sur les bras montrant qu'il a été ligoté avant d'être exécuté et ce suicide serait une simulation. Selon les mêmes sources, deux présumés assassins ont été arrêtés et gardés au cachot de la police à Nyanza-Lac.



42. En date du 26 octobre 2018, dans la forêt de Kibira, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke, deux corps sans vie ligotés et en état de décomposition ont été retrouvés par des passants. Selon des sources sur place, ces personnes avaient été décapitées et auraient été tuées ailleurs avant d'être jetées dans cette forêt de la Kibira. Selon les mêmes sources, ces corps ont été directement enterrés sur l'ordre de Jean Bosco HATEGEKIMANA, administrateur de la commune Bukinanyana. Les victimes ainsi que les causes de ce double assassinat n'ont pas été identifiées.

43. En date du 31 octobre 2018, sur la colline Kirama en commune Buyengero en province Rumonge, un homme non identifié a été découvert mort, nu et pendu sur un palmier à l'huile. L'administration communale a affirmé que le corps n'a pas été identifié et présentait des traces de coups. Selon l'administrateur communal, cette personne n'était pas ressortissante de sa commune et aurait été tuée ailleurs.

Bref, au moins 52 personnes ont été tuées et 50 autres blessées, comme le montre le table ci – dessous :

3.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non Identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	5	0	0	1	0	0	0	1	5
Bujumbura Mairie	0	0	0	4	0	8	1	3	2	0	3	15

Bujumbura Rurale	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	2	1
Bururi	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0	2	2
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	0	3	8	8	2	0	10	11
Gitega	0	0	0	0	2	1	0	0	3	0	5	1
Karusi	0	0	0	0	3	5	0	0	2	0	5	5
Kayanza	0	0	0	0	0	3	0	0	2	0	2	3
Kirundo	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Makamba	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Muramvya	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Muyinga	0	0	0	0	0	1	0	0	5	0	5	1
Mwaro	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rumonge	0	0	0	0	1	0	0	0	3	0	4	0
Rutana	0	0	0	1	2	2	0	0	0	0	2	3
Ruyigi	0	0	0	1	4	0	0	0	2	0	6	1
Total	0	0	0	11	15	28	10	11	27	0	52	50

4. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS

Au cours du mois d'octobre 2018, au moins 38 cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été identifiés.

Les victimes en sont la plupart des cas, des membres des partis politiques de l'opposition surtout le FNL aile d'Agathon RWASA ou de la coalition « Amizero y'Abarundi » ainsi que toutes autres personnes qui ne contribuent pas pour les élections de 2020 ou qui ne veulent pas adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Ces actes se commettent au vu et au su de tout le monde, de jour ou de nuit, par les Imbonerakure et dans des cachots clandestins ainsi qu'au SNR et cela, presque quotidiennement.

Voici quelques cas emblématiques:

1. En date du 1^{er} octobre 2018 vers 20 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, 3 Imbonerakure (TUYISHEMEZE, TUYISENGE et MUGISHA) ont tendu une embuscade à NZIRUBUSA alias Nzungu, commerçant de charbon de bois, et l'ont battu jusqu'à ce qu'il vomisse du sang. La victime a été évacuée vers 23 heures et conduite au CDS Kiranda, avant d'être transféré à l'hôpital de Buhiga, le lendemain vers 10 heures. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir refusé de leur donner de l'argent qu'ils lui avaient exigé pour exercer librement son commerce. Selon les mêmes sources, Nzungu était en ordre et payait régulièrement les taxes communales. Les malfaiteurs ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du poste de police Kiranda. Les mêmes sources ont indiqué que MUGISHA est le fils de Cyprien HAVYARIMANA, chef de cette colline.

2. En date du 2 octobre 2018 vers 9 heures, des policiers du poste de police de la zone urbaine de Nyakabiga, commune Mukaza en Mairie de Bujumbura, sous la supervision du chef de poste prénommé Egide, ont mouillé sous l'eau du robinet et fouetté 4 détenus du cachot de cette zone après les avoir fait sortir. Selon des sources sur place, ils étaient accusés de faire du tapage nocturne au cachot.

3. En date du 2 octobre 2018 vers 22 heures, sur la colline et zone Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana, Odette NIYUKURI, âgée de 36 ans, a été battue par NSABIYUMVA, NTAKARUTIMANA et NSENGIMANA, tous des Imbonerakure de la localité. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure l'ont accusé d'avoir accueilli un amant chez elle mais quand ils ont fouillé dans toute la maison et ne l'ont pas trouvé. La victime s'est fait soigner au CDS Kinzanza suite aux coups reçus.

4. En date du 2 octobre 2018, sur la colline Gikomero, zone et commune Vumbi, province Kirundo, le dénommé KIBWA, de la composante sociale Twa et employé dans un restaurant, a été tabassé par 3 Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure lui ont reproché d'avoir pris de l'argent dans la caisse pour se payer après plusieurs mois de travail sans être rémunéré.

5. En date du 4 octobre 2018 vers 21 heures, sur la colline Ruhuma, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karuzi, le nommé MBONIMPA a été tabassé par BARARINYERETSE et BANDYATUYAGA, chef des Imbonerakure sur cette colline, tous des Imbonerakure. Selon des sources sur place, MBONIMPA rentrait chez lui quand il les a croisés en cours de route ; c'est à ce moment qu'ils l'ont attaqué avec des bâtons. Selon les mêmes sources, MBONIMPA avait refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Il a été conduit à l'hôpital Tabara de Nyabikere pour des soins intensifs. Les auteurs sont restés libres et n'ont pas été inquiétés.

6. Le 5 octobre 2018, sur la colline Mizuga, zone Cumba, commune et province Muyinga, Papias NDUWARUGIRA, enseignant à l'ECOFO Mizuga a été arrêté, tabassé et conduit au cachot de la police à Muyinga par le représentant provincial du parti CNDD-FDD en même temps chef de zone Cumba, Shabani NIMUBONA accompagné par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, Papias a été tabassé d'abord au moment de son arrestation devant des écoliers de ladite ECOFO. Il a ensuite été tabassé en date du 7 octobre 2018 quand le chef de zone est venu le faire sortir du cachot, l'a conduit dans un lieu secret pour le torturer avant de le ramener. Selon les mêmes sources, il était accusé de détournement des vivres du projet cantine scolaire en provenance du PAM.

7. En date du 7 octobre 2018, sur la colline Bwoga, commune et province Gitega, Sandrine MUGISHA, âgée de 21 ans, a été tabassé par Cédric HAKIZIMANA et Jean Marie HAVYARIMANA, tous Imbonerakure. La jeune femme a été battue quand elle était allée réclamer son argent pour avoir travaillé dans un champ appartenant à l'un de ces Imbonerakure.

8. En date du 8 octobre 2018 vers 19 heures, sur la colline Ngugo, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, le prénommé Pascal, âgé de 15 ans, a été tabassé par un groupe d'Imbonerakure commandés par leur chef collinaire prénommé Benjamin. Selon des sources sur place, ils accusaient de n'avoir pas payé la bière qu'il avait consommée. Selon les mêmes sources, ce garçon était victime d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD malgré de multiples sollicitations des Imbonerakure. La victime a saisi le chef de colline pour suivre cette affaire mais ce dernier n'a pas intervenu.

9. En date du 10 octobre 2018 vers 19 heures, sur la colline Nzibariba, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un commerçant du nom de NIYONZIMA, originaire de la colline Bugwana, commune Gitaramuka de la même province, est tombé dans une embuscade, a été battu et son téléphone ainsi qu'une somme de 320.000 FBU lui ont été subtilisés par deux Imbonerakure de la colline Buhiga, le surnommé NZIHEMBA et le prénommé Egide. Selon des sources sur place, la victime venait de Muyinga à bord de sa moto quand une corde tendue par ces Imbonerakure l'a renversée. Selon les mêmes sources, la victime a été sauvée par des passants à bord d'un véhicule qui ont appelé au secours ce qui a poussé les malfaiteurs à fuir. Les habitants de la localité ont trouvé la victime grièvement blessée au niveau de la tête et l'ont conduite au CDS Buhiga avant qu'elle ne soit transférée à l'hôpital Buhiga. Le lendemain, NZIHEMBA a été appréhendé quand il vendait le téléphone de la victime. Il a directement été conduit au cachot de la police à Buhiga.

10. En date du 11 octobre 2018 vers 21 heures, un groupe d'environ 30 Imbonerakure venus du quartier Gikoto de la zone Musaga en commune Muha en Mairie de Bujumbura ont battu et blessé 8 personnes dont Arsène UWIMANA de la 1^{ère} avenue dans la même zone. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont fait irruption à la 1^{ère} avenue et au quartier Gasekebuye de la même zone. Ils ont dépouillé des téléphones et de l'argent à toute personne qui se trouvait à leur passage.

11. En date du 12 octobre 2018, sur la colline et zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, Jacques BARUTWANAYO, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé par un Imbonerakure nommé Boniface MANIRAMBONA. Selon des sources sur place, Jacques BARUTWANAYO a été accusé de n'avoir pas signalé le passage des rebelles en direction de Bukinanyana en provenance de la RDC.

12. En date du 20 octobre 2018, sur la colline Rutambiro, zone Kankima, commune Mugongomanga, province Bujumbura Rurale, Jean Claude KAZUNGU, originaire de la colline Buhoro, de la même commune a été tabassé par deux Imbonerakure Jolis INGABIRE et Parfait NZEYIMANA. Selon des sources sur place, Jean Claude KAZUNGU a été accusé d'appartenir au mouvement armé FOREBU.

13. En date du 20 octobre 2018, sur la colline et commune Rango, province Kayanza, Bernard KANA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été tabassé par deux Imbonerakure, le prénommé Roger et le dénommé TUNGA surnommé Gisage, en compagnie du prénommé Angelo, chef de zone Rango. Selon des sources sur place, ils l'accusaient de n'avoir pas voulu cotiser pour la construction de la permanence du parti CNDD-FDD sur cette colline. Ils l'ont aussi accusé d'avoir insulté les autorités et lui ont fait payer une amende de 75. 000 FBU. Pour pouvoir payer cette somme, il a été obligé de vendre son porc.

14. En date du 25 octobre 2018 vers 21 heures, Felix BATUNGWANAYO, Etienne MANIRAMBONA, le prénommé Fabrice (un visiteur originaire de Makamba), les prénommés Romeo et Jean Claude, résidant au chef-lieu de la commune Gihanga, province Bubanza ont subi des traitements cruels et dégradants leur infligés par des policiers dirigés par le chargé de la logistique au commissariat communal, avant d'être conduits au cachot de la police de Gihanga. Selon des sources sur place, ces policiers leur ont reproché de violer le couvre-feu instauré dans cette localité après une attaque à la grenade qui avait visé l'administrateur de la commune Gihanga, dans la nuit du 16 août 2018. Selon les mêmes sources, le lendemain, ces victimes ont été relaxées et sont allées se faire soigner.

15. En date du 26 octobre 2018 vers 8 heures du matin, le nommé BUKENE, originaire de la colline Nyarumanga, commune Gisuru, province Ruyigi, vendeur de bière au marché de Kayogoro, zone et commune Gisuru a été tabassé par des policiers de la position du marché de Kayogoro. Selon des sources sur place, ces policiers l'ont accusé de faire partie d'un groupe armé qui s'apprêtait à voler les marchandises des commerçants de ce marché. Ils lui ont même tiré des balles qui ne l'ont pas atteint. Selon les mêmes sources, ce commerçant a été secouru par des policiers de Nyarumanga qui sont intervenus en sa faveur en disant qu'il n'a jamais fait partie des bandes armées. La victime a été vite conduite à l'hôpital de Gisuru.

16. En date du 26 octobre 2018 vers 8 heures du matin, sur la colline Gahise, commune Butaganzwa, province Kayanza, Jeanne NIYONZIMA et Claudine AHISHAKIYE, toutes membres de l'UPRONA aile Charles NDITIJE, ont été tabassées par 5 Imbonerakure qui sont : Edmond NKURUNZIZA, Augustin NIYIBITANGA, Jules BIZIMANA, Nicaise NSHIMIRIMANA et Vénuste NIYONGABO. Elles ont été accusées de n'avoir pas contribué pour les élections de 2020.

17. Dans la nuit du 27 octobre 2018, Frédéric NDAYIZEYE, membre de la coalition Amizero y'Abarundi, a été tabassé par des Imbonerakure sur la transversale I, colline Nyamitanga, commune Buganda, province Cibitoke. Selon des sources sur place, il a été accusé de collaborer avec des groupes rebelles établis en RDC et de se vanter de l'attaque de la nuit du 19 au 20 octobre 2018 sur la position militaire de Nyamitanga. Il a dû nier tout cela mais en vain. Dans un état critique, la victime a été reçue au CDS de la localité pour des soins.

18. En date du 27 octobre 2018, sur la colline Rutegama, zone Munanira, commune Gihogazi, province Karuzi, Ozella NIYITUNGA, âgée de 19 ans, a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part d' Ernest NKUNZIMANA, chef de cette colline. Selon des sources sur place, il l'a ligotée puis tabassée, l'accusant de complicité dans la disparition de son amie Marie NSENGIYUMVA, âgée de 17 ans, depuis le 24 octobre 2018. Selon les mêmes sources, Marie NSENGIYUMVA se trouvait à Gitega où elle travaillait comme une nourrice d'enfants.

5. DES CAS DE VIOL

Les violences sexuelles, les violences basées sur le genre et le viol en particulier restent une triste réalité dans notre pays malgré l'existence d'une loi claire et nette qui les réprime ainsi que des instances chargées de faire appliquer cette loi à tous les échelons de l'administration.

Chaque jour, des femmes et des filles sont violées ici et là dans notre pays et les auteurs restent souvent impunis sous la protection de certaines autorités administratives qui sont corrompues. Et dans d'autres cas, ces malfaiteurs s'enfuient alors qu'ils auraient pu être arrêtés au bon moment.

Voici quelques cas illustratifs de cette violence :

1. En date du 9 octobre 2018, sur la colline Muzenga, zone Buhayira, commune Murwi, province Cibitoke, J. M., âgée de 15 ans, a été violée par un Imbonerakure du nom de Michel MBUMBWA, âgé de 25 ans. Selon des sources sur place, le violeur n'a pas été inquiété.

2. En date du 25 octobre 2018, APC Ildephonse NGENDAKUMANA, policier de la position de Ngoma, du poste de police de Musongati, province Rutana, a été attrapé en flagrant délit en train de violer G.N, une femme ayant une déficience mentale. Ce policier a été traduit en justice. Le Tribunal de Grande Instance de Rutana a tranché l'affaire en flagrance et a condamné ce policier à une servitude pénale de 25 ans et d'une amende de 200.000 FBU.

3. Dans la nuit du 24 octobre 2018 aux environs de 21 heures, sur la colline Sharide, commune et province Bubanza, N.F. âgée de 17 ans a été violée par un certain MUHOZA Youssouf âgé de 19 ans, fils de MAKUBA Israël et Jeanne NTAWUYANKIRA. Le violeur a été directement arrêté et conduit au cachot du commissariat de Police e Bubanza. Selon des sources sur place, le garçon et la fille entretenaient des relations de copinage qui dataient de longtemps.

6.DE LA SITUATION CARCERALE.

Le tableau ci – dessous illustre la situation carcérale à la fin du mois d’Octobre 2018

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupat. (%)
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
<i>Bubanza</i>	100	521	158	15	325	23							5	5	521.00
<i>Bururi</i>	250	223	108	10	99	6							3		89.20
<i>Gitega</i>	400	1180	628	55	466	31							8	4	295.00
<i>Mpimba</i>	800	3673	1788	113	1730	42					1		10	8	459.13
<i>Muramvya</i>	100	776	378	14	361	23							1	6	776.00
<i>Muyinga</i>	300	446	167	8	247	24							2	2	148.67
<i>Ngozi (F)</i>	250	101		33		61		4		3			9	6	40.40
<i>Ngozi (H)</i>	400	1508	830		678							1			377.00
<i>Rumonge</i>	800	1192	336	18	816	22						1	10	4	149.00
<i>Rutana</i>	350	359	128	10	206	15							1	2	102.57
<i>Ruyigi</i>	300	579	256	28	278	17							5	7	193.00
<i>CMCL Ruyigi</i>	72	67					11		56						93.06
<i>CMCL Rumonge</i>	72	57					20		37						79.17
Total	4194	10682	4777	304	5206	264	31	4	93	3	1	2	54	44	254.00
			5081		5470		35		96				98		

La population pénitentiaire est de 10.682 détenus + 98 nourrissons = **10.780**

Le nombre de prévenus est de 5.081 adultes + 35 mineurs = **5.116**

Le nombre de condamnés est de 5.470 adultes + 96 mineurs = **5.566**

La lecture de ce tableau qui illustre la situation carcérale à la fin du mois d'octobre 2018 montre clairement que l'espace vital dans les établissements pénitentiaires s'amenuise d'un mois à l'autre. Cela veut dire que les entrées sont toujours supérieures aux sorties. Ici, un clin d'œil est fait à l'endroit des acteurs de la justice (ministère public, tribunaux et services pénitentiaires) qui doivent quotidiennement vérifier :

- si parmi les personnes détenues, il n'y en a pas qui le sont arbitrairement,
- si les dossiers des détenus sont traités au rythme permettant de les clôturer dans les délais réglementaires.
- si les détentions préventives se font dans les limites des délais réglementaires,
- si les jugements rendus sont exécutés dans le temps réglementaire et si les élargissements décidés par les tribunaux deviennent immédiatement exécutoires.

Dans une situation telle que 10.780 personnes occupent des prisons dont la capacité d'accueil ne dépasse pas 4.194 personnes avec un taux d'occupation de 254. % (avec des taux inquiétants de 295% (Gitega)-377 % (Ngozi-Hommes)-459% (Mpimba)-521% (Bubanza) et 776% (Muramvya), l'on ne saurait dire que les droits de l'homme en général et les droits des prisonniers en particulier, sont respectés.

En effet, une telle surpopulation détériore d'avantage les conditions de vie des détenus dans les différentes maisons carcérales du pays.

Le concours et l'engagement des structures précitées de la justice peuvent seuls contribuer à désengorger les prisons et offrir aux détenus une bouffée d'oxygène.

7.CONCLUSION

Tout au long du mois d'octobre 2018, de jour comme de nuit, des violations des droits de l'Homme n'ont cessé d'être enregistrées ici et là dans notre pays. Des familles ont plongé dans l'amertume à cause de la disparition tragique des leurs, morts tués ou enlevés sans espoir de les retrouver.

La justice populaire et les actes de vendetta deviennent de plus en plus inquiétants et se répandent progressivement dans tout le pays sous l'incitation, des fois, des autorités locales. La plupart des personnes qui subissent de tels châtements sont accusées de sorcellerie. Selon la population, les auteurs de ces atrocités sont surtout des Imbonerakure, des agents du SNR et ces derniers agissent souvent de connivence avec certains administratifs. Dans plusieurs localités du pays, ces Imbonerakure se sont déjà institués en place et lieu des forces de sécurité et commettent des bavures de toutes formes sans aucune inquiétude.

Face à cette situation inquiétante, l'APRODH lance sans cesse un cri d'alarme à l'endroit des autorités de ce pays afin qu'elles prennent des mesures appropriées pour stopper ces violations flagrantes des droits humains avant qu'il ne soit trop tard..Il faudrait que des enquêtes rapides et concluantes soient menées pour identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et les punir conformément à la loi. La police devrait se lever comme un seul homme et montrer réellement qu'elle est garante de la sécurité dans le pays

Nous recommandons également que les Imbonerakure soient encadrés par les responsables du parti CNDD/FDD afin qu'ils redeviennent des citoyens qui sont dignes du respect des droits humains. Nous recommandons enfin de punir conformément à la loi tout Imbonerakure ainsi que les autres fauteurs de troubles et criminels. Pour cela des enquêtes concluantes devraient être faites chaque fois qu'il y a violation des droits humains pour que les auteurs soient identifiés et reçoivent des sanctions prévues par la loi.

Bref, du sommet à la base, les autorités administratives relevant des ministères en charge de la sécurité publique, de l'intérieur, de la justice et des droits de la personne humaine sont les premiers interpellés. Dans une action synergique, ils doivent s'élever au dessus des intérêts partisans afin de sensibiliser la population aux principes de respect de la dignité humaine , assurer une protection égale de la loi à tous les citoyens et mettre en action la force de la loi à l'encontre des délinquants de tous bords, sans considération de leur appartenance politique, ethnique, socioéconomique et autres.

FIN ***** FIN *****FIN